



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 10

Réunion restreinte du : 09 NOVEMBRE 2017

Membres présents : André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
50955.1	VAL D'ORNE ES 2	Seniors	Départ 4 - C	FORFAIT (2)	46,00 €
51977.1	COLLEV.OUISTREHAM 2	U 18	2ème Série - A	FORFAIT (2)	15,00 €
52022.1	LISIEUX FCA 4	U 18	2ème Série - D	FORFAIT (2)	15,00 €
52157.1	IFS AS	U 15	1ère Série - A	FORFAIT GENERAL	15,00 €
52205.1	PETRUVIENNE US 1	U 15	1ère Série - B	FORFAIT (2)	15,00 €
52250.1	AUNAY S/ODON US 1	U 15	2ème Série - A	FORFAIT (1)	15,00 €
52382.1	LISIEUX FCA 3	U 15	2ème Série - D	FORFAIT (1)	15,00 €
52383.1	DEMOUVILLE CUVERV AC 1	U 15	2ème Série - D	FORFAIT (1)	15,00 €
53251.1	FRENEY LE PUCEUX FC 1	Seniors	Cpe Départementale	FORFAIT	46,00 €
Annulations engagements					
53247.1	LITTRY FC	Seniors	Cpe Départementale	Annulation	0,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON